



BULLETIN D'INSCRIPTION
Contrat de Formation
2018 / 2019

PHOTO

Nom: Prénom:
Adresse: Mobile:
..... Profession :
Date de naissance : E.Mail:

Formation :

Je m'inscris aux cours de l'ETMC en Médecine Traditionnelle Chinoise en :

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année 4^{ème} année

Lieu des cours :

68640 Lutterbach - Cité de l'habitat – 45 rue du Progrès
 57200 Sarreguemines (uniquement 2^{ème} année) - ZONE INDUSTRIELLE DU GRAND BOIS/ RUE GUILLAUME SCHOETTKE

Montant de la formation :

2100 euros financement par l'étudiant
2500 euros financement par entreprise/ organisme

Modalité de paiement :

Votre inscription ne sera validée qu'après réception du bulletin d'inscription accompagné de la totalité du règlement (possibilité d'échelonner)
Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription.

En cas de désistement :

- durant les 10 jours de rétraction après inscription et signature du présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Le remboursement sera effectué.
- Après ce délai, la totalité du coût de la formation reste acquise et les encaissements seront faits suivant ce contrat.

En cas d'arrêt, et qu'elle que soit la période à partir du 1^{er} cours, la totalité du coût de la formation restera due. Le participant s'engage à suivre l'intégralité des cours, à avoir un comportement civique et respectueux sur le lieu des cours. En cas d'absence, il devra prévenir par téléphone ou mail, au plus tard 24 heures avant le début des cours et s'organiser pour obtenir les prises de notes et support de cours auprès des autres stagiaires.

Paie ce jour un acompte d'un montant de : 240 euros

Par Chèque bancaire à l'ordre de « ETMC » En espèces Par CB

Et m'engage à satisfaire le solde de 1'860 euros au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Je certifie sur l'honneur avoir lu et accepté les clauses du contrat ci-dessus, ainsi que les dates et le programme concernant la formation choisie.

Fait à
Le

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETMC

Conditions générales d'inscription 2017

1. Aucune qualification précise n'est obligatoire pour l'accès à la première année d'étude.
2. L'inscription d'un(e) participant(e) à une formation annuelle, totale ou partielle, n'est validée qu'après la réception du bulletin d'inscription, des présentes conditions et de son règlement intégral avec mention « Lu et approuvé », la date, l'identité et la signature du (de la) participant(e).
3. Tout bulletin d'inscription incomplet ou illisible ne sera pas traité.
4. Le règlement intégral de la formation annuelle donne droit à la participation aux cours. Ce montant n'inclut pas les frais annexes comme les déplacements, les repas, l'hébergement ou tout autre frais qui restent à la charge du participant.
5. En cas d'impondérables, l'ETMC se réserve la possibilité de modifier les lieux ou dates de déroulement de la formation, tout en demeurant dans un secteur proche de la ville prévue initialement. Ces changements ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).
6. L'ETMC se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un weekend de formation prévu. Dans ce cas, ce report sera notifié aux participants, par mail.
7. En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e), au cours de la formation, l'ETMC n'est tenu à aucun remboursement.
8. Tout manquement aux valeurs de l'ETMC et/ou toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours sont susceptibles d'exclusion, sans remboursement, du ou des participants concernés.
9. En cas de problème, de difficulté, concernant une personne ou un groupe de personnes, il conviendra de s'adresser d'abord au professeur présent puis à la direction.
10. En cas d'absence, l'élève est tenu de s'organiser pour obtenir les prises de notes et support de cours auprès des autres stagiaires
11. La présence de bébés et d'animaux en cours est interdite.
12. La présence de personne extérieure est interdite en cours (sauf sur invitation de la direction).
13. Publicité et/ ou vente : l'étudiant ne peut proposer ou inciter à la vente sur les lieux du stage, tout matériel, produits ou services.
14. Le temps des cours est consacré à l'étude et non aux soins personnels.
15. L'étudiant accepte le fait d'être poncturé et massé lors des cours.
16. La diffusion d'enregistrement et de photographie est strictement interdite.
17. Il est strictement interdit l'usage du téléphone et Smartphone durant les cours.
18. Il est strictement interdit de fumer (électronique), de boire de l'alcool et drogue dans l'enceinte de l'école.

Date « Lu et approuvé », Nom, Prénom, Signature

CALENDRIER DES COURS (à voir sur le site)

Septembre :15 &16

Octobre :07 & 08

Novembre :10 & 11

Décembre :08 & 09

Janvier :12 & 13

Février :02 & 03

Mars :02 & 03 // 30 & 31

Mai :04 & 05

Juin : 15 & 16

Conditions d'admission :

Pour l'admission à la formation de L'ETMC, chaque personne doit remettre un dossier complet qui comprend :

- Le dossier d'inscription dûment complété et signé.
- Deux photos d'identité
- Une enveloppe timbrée au nom et adresse de la personne concernée.

(Un certificat médical attestant des capacités physiques et mentales à suivre la formation.)*

- Le règlement de la somme demandée pour l'inscription soit (240 euros de frais d'inscription, non remboursable en cas d'annulation de votre part
- Le présent contrat signé. Le solde du règlement en plusieurs chèques différés, ou par CB (4X maximum).

-Respecter les échéances de paiements demandées ci-dessus.

Avant d'entrer en formation, il n'est pas nécessaire de posséder un niveau de connaissances spécifique.

Paie ment

Le règlement de la formation peut être fractionné en 1- 4 ou 10 fois mais, la totalité du montant de la formation est perçue 15 jours au plus tard avant le 1^{er} week-end de chaque nouvelle session.

Le prix de la formation est fixé à (voir les conditions)

Coût

Le montant de l'inscription comprend : les frais d'ouverture et de suivi de dossier.

Le montant des frais d'enseignement comprend : cours, les supports de cours, le contrôle de la formation. Cette participation ne couvre pas les frais de transport, d'hébergement, des repas lors des stages.

Annulation du paiement :

Les élèves disposent de 10 jours de rétractation après inscription et signature du présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de ce délai aucun remboursement ne sera possible et la somme globale de l'année en cours sera due.

Programme :

- Les programmes peuvent être modifiés à tout moment en vue de les améliorer.
- Le programme figure en annexe du présent contrat.
- Les supports pédagogiques : documents et schémas sont compris dans le prix des formations.

Annulation de la formation :

L'ETMC se réserve le droit d'annuler une formation pour des raisons de sous-effectif et s'engage dans ce cas à rembourser les sommes versées.

Obligations de l'élève

Suivre la totalité des cours théoriques et pratiques

Respecter les lieux, les enseignants, le matériel, les individus et les horaires de cours.

De participer à la pratique.

De travailler chez soi entre les cours

Être conscient que les supports de cours ne peuvent être divulgués sans un accord au préalable d'un membre de la direction de l'ETMC.

S'engager à respecter la neutralité idéologique et philosophique de l'école.

L'élève s'engage à rester dans le cadre de ses connaissances acquises au sein de l'ETMC et à ne pas aller au-delà.

Les enregistrements vidéo ainsi que les photographies pendant les cours ne sont pas admis. Seul l'ETMC demeure propriétaire des photos, films, reportages effectués lors des cours et stages en France et à l'étranger.

Examens, évaluations, et Certificats

Il y a une évaluation écrite chaque année en plus des examens de passage, les cours pratiques sont notés en continue.

Pour les examens de fin d'année, ils se composent en deux parties, une théorique, l'autre, en pratique et orale.

1) Passage en 2^{ème} année

Être présent à chaque week-end de cours, aux évaluations et à l'examen de fin de 1^{ère} année et obtenir au minimum

12/20 pour pouvoir accéder en deuxième année.

S'être acquitté de la totalité du paiement de l'année en cours.

2) Passage en 3^{ème} année

Être présent à chaque week-end de cours, aux évaluations et à l'examen de fin de 2^{ème} année

12/20 pour pouvoir accéder en 3^{ème} année.

S'être acquitté de la totalité du paiement de l'année en cours.

3) Passage en quatrième année.

Être présent à chaque week-end de cours, aux évaluations et à l'examen de fin de 3ème année (4 jours) et obtenir au minimum 12/20 pour pouvoir accéder en 4^{ème} année.

S'être acquitté de la totalité du paiement de l'année en cours.

4) Certificat

Pour l'obtention du certificat en tuina, acuponcture, pharmacopée il faut :

- Avoir suivi la formation de chaque discipline dans son intégralité

Avoir réussi les épreuves de connaissance générale théorique et pratique avec un minimum de 12/20.

S'être acquitté de la totalité du paiement de l'année en cours.

Il ne sera possible aux élèves d'ouvrir un cabinet ou de pratiquer hors cadre familial qu'après avoir obtenu le certificat de fin de cycle.

D'être déclaré ou avoir souscrit une assurance auprès d'un syndicat ou un organisme compétant dans la prise en charge et la protection de la profession.

Abandon de la formation

L'abandon de la formation ne donnera droit à aucun remboursement.

L'ETMC veut privilégier la qualité et non la quantité, dans ce but, le nombre d'inscriptions est limité à 20 personnes par session.

En fin de cursus : L'étudiant sera capable de poser un bilan énergétique ainsi qu'un principe et une méthode de traitement en tuina, acuponcture et pharmacopée.

Ouverture d'un cabinet

L'ETMC s'engage à vous accompagner dans toutes les démarches pour toute personne désireuse de s'installer en cabinet

La formation débute au mois de septembre de l'année en cours et se termine au mois de mai de l'année suivante.

Publicité et vente.

Il est strictement interdit, (sous peine d'exclusion, et de rupture de contrat, 1* de présenter ou vendre des produits au sein des lieux de cours de l'Etmc sans en avoir eu l'autorisation par le directeur pédagogique

1* l'élève ne pourra dans ce cas prétendre à aucun remboursement même partiel de la part de l'Etmc.

Je soussigné M/ Mmeavoir pris connaissance
des règles internes de l'école et accepte celles-ci.

Fait à

Le

Signature,
précédée de la mention « lu et approuvé